

REGLEMENT INTERIEUR – AUTO ECOLE DRIVE SCHOOL

L'usage des téléphones portables est interdit dans les salles de cours et doivent être éteints avant d'y accéder. Pour toute utilisation, nous vous demandons de sortir de l'établissement afin de ne pas perturber les personnes qui y travaillent. Nous accordons une très grande importance au comportement des candidats pour maintenir un cadre convivial. Tout acte de violence verbale ou physique pourra entraîner la restitution du dossier du candidat et l'exclusion définitive de l'établissement. Il en sera de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Nous vous demandons de respecter les horaires pour les cours de code afin de ne pas perturber leur bon déroulement.

Fonctionnement de l'établissement :

- Toute leçon non décommandée 48h à l'avance, jours ouvrables, sera considérée comme due sauf cas de force majeure dûment justifié.
- Les comptes clients doivent être soldés 30 jours avant l'examen pratique. En cas de non-respect, l'établissement se verra dans l'obligation d'annuler le passage de l'examen et de le reporter ultérieurement.
- L'établissement ne serait être tenu pour responsable du retard du candidat dans la remise des documents nécessaires à la constitution de son dossier. Dès que le dossier est complet, l'établissement s'engage à le déposer à la préfecture dans les meilleurs délais.
- Si le candidat choisit de ne pas se présenter à l'examen, il doit en avertir l'établissement au moins 7 jours ouvrables avant sa date d'examen. A défaut, il perdra les frais relatifs à cette prestation, sauf cas de force majeure dûment justifié.
- Tout candidat désirant se présenter à un examen, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, se verra présenté à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.
- Une date d'examen pour l'épreuve pratique est attribuée après la validation des quatre compétences de formation.
- La présentation à l'examen théorique est réservable dans les centres agréés. Pour l'examen pratique, les places attribuées sont conditionnées par la préfecture.
- En cas de non-respect du calendrier de formation, l'enseignant a la possibilité de retarder la présentation de l'élève à l'examen.

La formation et les épreuves :

- Conformément à la réglementation en vigueur, l'établissement procède à une évaluation de départ du candidat. A l'issue de cette évaluation et en fonction du résultat obtenu, une estimation du volume d'heures de formation nécessaires est établie. Ce volume n'est pas définitif, il peut varier par la suite au cours de la formation en fonction des aptitudes du candidat, de sa motivation, de sa régularité.
- En début de leçon, l'enseignant fixe les objectifs de la leçon. A la fin de chaque leçon, il commente l'évolution observée du candidat en fonction des objectifs visés
- Le jour des examens théoriques et pratiques, le candidat doit se présenter muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Pour l'examen pratique il doit également être en possession de son livret d'apprentissage papier ou numérique.
- En cas d'échec à l'examen pratique et un souhait de re présentation avec notre établissement prévoir un bilan d'une durée d'une heure pour le retour du permis obligatoirement au tarif de 56€ en boîte manuelle et 60€ en boîte automatique et 56€ pour l'heure moto.
- Lorsque vous recevrez votre date d'examen pratique par la préfecture vous devrez régler dans un maximum de 7 jours le bilan proposé par votre enseignant. Ce règlement interviendra un mois avant votre date d'examen.

Pour le permis B : Les tongs et les claquettes, ainsi que toute chaussure ouverte ou non attachée, ne sont pas autorisées. Seules les chaussures fermées qui maintiennent la cheville sont acceptées. En cas de chaussure non conforme, votre leçon ne pourra avoir lieu et sera dû.

Pour le permis A : L'équipement obligatoire pour le bon déroulement de la formation est : un casque homologué, des gants adaptés à la pratique de la moto (soit marquage : NF, CE ou EPI, soit renforcé et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un blouson ou veste à manches longues, d'un pantalon ou combinaison (jeans toléré mais non troués), des bottes ou chaussure montante (les bottes en caoutchouc et les coupe-vent ne sont pas autorisés). En cas d'équipement non conforme, la formation ne pourra pas avoir lieu.

Paiement des Prestations

Principe général : Toutes les prestations fournies par l'auto-école DRIVE SCHOOL incluant mais sans s'y limiter, les leçons de conduite, les cours théoriques, les examens blancs et les inscriptions aux examens pratiques et théoriques, doivent être obligatoirement payées à l'avance.

Modalités de paiement : Les paiements peuvent être effectués par virement bancaire, carte de crédit, chèque ou en espèces directement à l'auto-école. Un reçu sera délivré pour chaque paiement effectué.

Conditions de réservation et de programmation : Les leçons de conduite et les cours théoriques ne seront planifiés qu'après réception du paiement intégral correspondant.

En cas de non-paiement à l'avance, l'auto-école se réserve le droit de refuser la prestation sans préavis.

Vidéosurveillance - Droit à l'image :

L'ensemble de nos établissement Drive School est placé sous vidéosurveillance pour la sécurité des personnes et des biens.

Les images sont conservées pendant un mois et peuvent être visionnées, en cas d'incident, par le personnel habilité de la société DRIVE SCHOOL et par les forces de l'ordre. Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter La direction : 04.26.55.76.10 ou en écrivant à reclamation.driveschool@gmail.com ou à l'adresse postale suivante : 251 avenue berthelot 69008 LYON.

Politique de protection des données :

Les documents demandés pour votre inscription au permis de conduire (carte d'identité ou titre de séjour, justificatif de domicile, e-photo, journée d'appel, rib en cas de demande de remboursement) sont enregistrés dans un fichier informatisé par l'assistante administrative en charge de votre dossier pour votre inscription auprès de la préfecture. La base légale du traitement est dans le but de procéder à votre enregistrement en préfecture pour obtenir un numéro NEPH et de présenter vos examens du permis de conduire.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Préfecture, centre examen du code de la route et le site : « Rendez-vous permis » (pour la réservation de vos places d'examens). Les données sont conservées pendant 10 ans à compter de la réception des documents.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter La direction au 04.26.55.76.10 ou reclamation.driveschool@gmail.com ou 251 avenue berthelot 69008 LYON.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

La direction

Auto Ecole DRIVE SCHOOL
251, Avenue Berthelot - 69008 LYON
Tél. : 04 26 55 76 10 - Fax : 09 74 44 58 14
SARL au Capital de 7 000 €
SIRET : 749 826 849 00017 - APE 8553 Z
Agréement : E 15 069 0951 0